



NOM DU NAGEUR : -----

Prénom : -----

CLUB : -----

N° LICENCE : -----

AUTORISATION PARENTALE
Pour la saison 2011/2012

BREVET FEDERAL 1

En cas d'urgence, les médecins obligés de pratiquer certains actes chirurgicaux, examens, anesthésies, demandent une autorisation écrite des parents. Si celle-ci fait défaut, il leur faut demander l'autorisation au Juge des enfants ou au Procureur de la République. L'attestation ci-dessous est destinée à éviter ces démarches.

Je, soussigné(e), le Responsable Légal, Mr/Mme -----

Adresse : -----

☎ Professionnel : - - / - - / - - / - - /

☎ Domicile : - - / - - / - - / - - /

☎ Autre : - - / - - / - - / - - /

Observations diverses (traitement, régime...) :

Autorise le médecin consulté, en cas d'urgence, à toute intervention médicale, chirurgicale ou d'anesthésie que nécessiterait l'état de santé de mon enfant :

NOM/Prénom : -----

DATE DE NAISSANCE : -----

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE : -----

Personne à joindre en cas d'urgence : -----

FAIT LE : -----

A : -----

Signature du /des parents :
Précédée de la mention « lu et approuvé »